

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**MARDI 22 MAI 2018 – 19 H 00**  
**SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET**  
**340 SAINT-JEAN-BOSCO**  
**MAGOG, QC. J1X 1K9**

**PROCÈS-VERBAL**

---

***Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire***

**MEMBRES PRÉSENTS (P):**

Commissaires		Parents commissaires	
Gordon Barnett	P	Mary Gilman	Absent
Claire Beaubien	P	Paul Laberge	Absent
Daniel Brodie	P	Cindy Véronneau	Absent
Richard Gagnon	P	Kenneth Waterhouse	Absent
Gary Holliday	P	DC	
Joy Humenuik, vice-présidente	P	Secrétaire général, Éric Campbell	P
Mary-Ellen Kirby	GH	Directrice générale, Kandy Mackey	P
Frank MacGregor	P	Directeur général adjoint et Directeur des Opérations, Michel Soucy	P
Alice McCrory	P	Directeur des Ressources humaines, Jeffrey Pauw	Absent
Jonathan Murray	P	Directrice des Services financiers, Sophie Leduc	Absent
Michael Murray, président	P	Directrice des Services complémentaires, Gail Kelso	Absent
Tina Pezzi-Bilodeau	Absent	Directrice des Technologies pédagogiques et des Services pédagogiques, Eva Lettner	Absent

**OBSERVATEURS**

Sharon Priest, conseillère en communications

**PUBLIC**

Megan Seline, présidente de l'*Appalachian Teachers' Association (ATA)*

Matthew McCully, *The Record*

Mike Pezzi, parent

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre l'assemblée à 19 h 00.

Au nom du Conseil, le président souhaite un prompt rétablissement à l'ex-commissaire Gregg Thomson.

## 2. QUORUM ET ADOPTION DE L'AGENDA

Le quorum est atteint et il est proposé par la commissaire J. Humenuik d'adopter l'agenda du 22 mai 2018 avec les modifications suivantes:

9.3.2.6 Knowlton – Remplacement de portes extérieures et intérieures - Reporté

9.3.2.7 Knowlton – Réparation du système électrique, rénovation de l'entrée et de la salle de toilette - Reporté

Adoptée à l'unanimité

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

## 4. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et la Direction générale de la Commission scolaire Eastern Townships désirent souligner les réalisations suivantes :

- Le 10 mai, lors de la conférence annuelle de l'ADIGECS 2018 qui avait lieu à Bromont cette année, une bourse d'études a été décernée à Meagan Murphy, une élève de l'École secondaire régionale Alexander Galt, en reconnaissance de sa contribution positive à l'école, de son leadership en tant que présidente du conseil étudiant, de sa persévérance et pour l'ensemble de ses résultats scolaires. Nous profitons de cette opportunité pour féliciter Meagan pour cette récompense et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans la poursuite de ses études;
- Nous souhaitons aussi féliciter Charles-Éric Quirion, un élève inscrit à la formation professionnelle du Campus Brome-Missisquoi, dans le programme de soudage-montage, qui a récemment remporté deux médailles d'or aux *Olympiades provinciales*. En tant que représentant de la Montérégie à la compétition, il a remporté l'or tant au niveau régional que provincial. Nous aimerions aussi féliciter l'équipe des enseignants qui ont travaillé avec lui et l'ont guidé tout au long de ses études;
- Chaque année les étudiants de l'Université McGill sont invités à nommer des individus pour le « Excellence in Clinical Education Award ». Mme Manon Daisomont, pathologiste du discours et du langage, était une des 20 personnes nominées pour l'année 2017-2018, et

elle a reçu sa récompense le 13 mai dernier. «Elle est en quête de dépassement », « elle procure un environnement d'apprentissage sécurisant et confortable », « elle permet aux élèves d'acquérir une expérience d'intervention et d'évaluation »..., ce sont seulement quelques-uns des commentaires élogieux que l'on retrouve dans les formulaires de nominations complétés par les étudiants. Nous félicitons Mme Daisomont pour cette reconnaissance bien méritée;

- Le lundi 30 avril se déroulait la 4<sup>e</sup> finale annuelle de mathématiques dans les bureaux de la commission scolaire à Magog. Les trois équipes ayant obtenu les meilleurs résultats ont été invitées à compétitionner en finale diffusée en direct. Après un formidable travail d'équipe qui a duré plus de trois heures épuisantes, les résultats ont été comptés et c'est l'équipe des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'École primaire Parkview qui ont été les meilleurs! Merci à tous les élèves et enseignants (es) qui ont soumis des vidéos et félicitations aux semi-finalistes ainsi qu'à l'équipe gagnante de l'École primaire Parkview, soit : Benjamin Maheu, Charles Landry, Thomas Languay, et Emile Harel – Enseignants : Tina Gagné et Marc-Olivier Toussignant. Nos remerciements vont également à l'équipe de professionnels qui a organisé cette compétition... et qui réussissent à rendre les maths plus amusantes que jamais !

## **5. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Il n'y a aucune affaire découlant de la réunion précédente.

## **6. AFFAIRES NOUVELLES**

### **6.1 Horaire des réunions du Conseil des commissaires 2018-2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday d'approuver l'horaire des réunions du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019:

28 août 2018  
25 septembre 2018  
23 octobre 2018  
27 novembre 2018  
22 janvier 2019  
26 février 2019  
26 mars 2019  
23 avril 2019  
28 mai 2019  
25 juin 2019

Adoptée à l'unanimité

## 7.2 Demande pour un permis d'alcool – École primaire de North Hatley

Résolution no. ETSB18-05-105

### Demande pour un permis d'alcool – École primaire de North Hatley

**ATTENDU QUE** le directeur du *North Hatley Antique Show* a demandé à louer le gymnase de l'École primaire de North Hatley les 13-14 et 15 juillet pour présenter le *North Hatley Antique Show*;

**ATTENDU QUE** le conseil d'Établissement de l'École primaire de North Hatley a été consulté et a déjà approuvé la location du gymnase;

**ATTENDU QUE** le 13 juillet 2018, l'événement débute par un gala d'ouverture :

**ATTENDU QUE** le *North Hatley Antique Show* aimerait servir des breuvages alcoolisés le 13 juillet 2018;

**ATTENDU QUE** le *North Hatley Antique Show* doit se conformer à la *Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec*;

**ATTENDU QUE** le *North Hatley Antique Show* doit obtenir une résolution de la Commission scolaire Eastern Townships les autorisant à vendre des breuvages alcoolisés sur les lieux et doit également fournir une photocopie du permis de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire C. Beaubien d'autoriser le *North Hatley Antique Show* à vendre des breuvages alcoolisés dans une salle de l'École primaire de North Hatley le 13 juillet 2018, en conformité avec la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

## 7.3 Nomination d'une directrice 100% à l'École primaire de Sherbrooke

Résolution no. ETSB18-05-106

### Nomination d'un directeur 100% à l'École primaire de Sherbrooke

**ATTENDU QUE** le poste de directrice de l'École primaire de Sherbrooke est devenu vacant suite au départ à la retraite de Mme Anastasia Christodouloupoulos;

**ATTENDU QUE** le candidat approuvé possède les qualifications et l'expérience qui répondent aux critères désignés par la Direction générale

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire F. MacGregor que le Conseil des commissaires nomme Nicole Carrière à titre de directrice 100% à l'École primaire de Sherbrooke, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

## **7.4 Nomination d'une directrice 100% - École primaire Princess Elizabeth**

**Résolution no. ETSB18-05-107**

### **Nomination d'un directeur 100% - École primaire Princess Elizabeth**

**ATTENDU QUE** le poste de directeur de l'École primaire Princess Elizabeth est devenu vacant suite au départ de Mme Marie-Pier Cabana;

**ATTENDU QUE** le candidat approuvé possède les qualifications et l'expérience qui répondent aux critères désignés par la Direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire D. Brodie que le Conseil des commissaires nomme Catherine Zahra à titre de directrice 100% à l'École primaire Princess Elizabeth, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité

## **8. RAPPORTS**

### **8.1 Rapport de la directrice générale**

La directrice générale présente un rapport écrit dans lequel elle aborde le sujet suivant:

- La comparaison du taux d'abandon entre Québec et les autres provinces; différentes provinces, différentes réalités.

### **8.2 Rapport du président**

Le président présente un rapport verbal dans lequel il aborde les sujets suivants:

- Les procédures concernant le recours collectif se poursuit.
- De nouvelles mesures et des subventions nous parviennent encore à cette période de l'année: nous sommes en mai! Malgré les contraintes de temps, je souhaite mentionner le travail phénoménal accompli par l'équipe de direction de la Commission scolaire Eastern Townships afin d'utiliser cet argent de la manière la plus adéquate possible.

## **9. RAPPORTS DES COMITÉS CONSULTATIFS**

### **9.1 Comité exécutif**

Le président du comité exécutif, le commissaire M. Murray, présente les sujets suivants qui ont été abordés lors de la réunion du comité exécutif de ce soir:

- Plan d'embauche
- Résolutions qui seront présentées au Conseil.

## 9.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, le commissaire G. Barnett, mentionne que la prochaine réunion du comité de gouvernance et d'éthique aura lieu le 12 juin 2018.

## 9.3 Comité consultatif de vérification

### 9.3.1 Finances

Le président du comité consultatif de vérification présente les résolutions suivantes:

#### 9.3.1.1 Adoption du taux de taxes scolaires 2018-2019

##### **Résolution no. ETSB18-05-108**

##### **Adoption du taux de taxes scolaires 2018-2019**

**ATTENDU QUE** l'article 305 de la Loi sur l'instruction publique (la Loi) prévoit qu'une taxe scolaire régionale soit imposée chaque année pour tout immeuble imposable situé dans une région de taxe scolaire;

**ATTENDU QUE** l'article 302 de la Loi stipule que « région de taxe scolaire » fait référence à un territoire déterminé à l'annexe I, décrit en fonction des limites géographiques des commissions scolaires francophones et s'appliquant aux commissions scolaires anglophones et francophones situées en tout ou en partie sur ce territoire, sous réserve de l'article 313.5 (la Loi), et, pour les besoins de la taxation, à tout immeuble situé sur de tels territoires;

**ATTENDU QUE** le territoire de la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) couvre entièrement ou partiellement quatre régions: Estrie, Chaudière-Appalaches, Montérégie et Centre-du-Québec;

**ATTENDU QUE** en vertu de l'annexe 1 article 87, paragraphe 6 (la Loi), la CSET détermine que le taux de la taxe scolaire dans les quatre régions de la CSET pour l'année scolaire 2018-2019 est fixé de la façon suivante :

Estrie	0,18434\$
Chaudière-Appalaches	0,22586\$
Montérégie	0,17832\$
Centre-du-Québec	0,29640\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** \_\_\_\_\_ que le taux de la taxe pour l'année scolaire 2018-2019 soit fixé selon l'annexe I article 87, paragraphe 6 (Loi).

Adoptée à l'unanimité

**9.3.1.2 Objectifs et principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275 (EA) et allocation des surplus, article 193.4 (A) – Année budgétaire 2018-2019**

**Résolution no. ETSB18-05-109**

**Objectifs et principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275 (EA) et allocation des surplus, article 193.4 (A) – Année budgétaire 2018-2019**

**ATTENDU QUE** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique (LA)* indique qu'après avoir contulé les conseils d'Établissement et le comité de parents, tout en respectant les recommandations du comité d'allocation des ressources conformément au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 193.3, la Commission scolaire doit établir les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire en ce qui a trait au budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU QUE** l'article 193.4 (LA) stipule que le comité d'allocation des ressources doit faire une recommandation au Conseil des commissaires annuellement concernant l'allocation des surplus des établissements d'enseignement e la commission scoalire conformément à l'article 96.24 (LA);

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 193.3 (LA) le comité d'allocation des ressources a établi un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275, de déterminer comment ces subventions seront allouées conformément à l'article 275.1, incluant l'établissement de critères servant à déterminer les montants alloués, et à déterminer comment les services aux élèves seront répartis conformément à l'article 261;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 193(9) (LA), le Comité de parents a été consulté concernant les objectifs et principes de répartition de subventions, du produit de la taxe scolaire et autres revenus entre ses établissements d'enseignement ainsi que les critères pertinents, et concernant les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant à être retenu par la commission scolaire pour ses besoin et ceux de ses comités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday que le Conseil des commissaires approuve les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui serviront à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire en ce qui a trait au budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2017-2018.

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ d'accepter le** statu quo selon l'allocation des surplus pour l'année scolaire 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

### 9.3.2 **Bâtiments et terrains**

Le président du comité consultatif de vérification présente les résolutions suivantes:

#### 9.3.2.1 **École secondaire régionale de Richmond – Rénovation du gymnase**

Résolution no. ETSB18-05-110

##### **École secondaire régionale de Richmond – Rénovation du gymnase**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a consacré un budget de 363 793 \$ pour la réalisation du projet susmentionné, en vertu du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17* Mesure: 50621;

**ATTENDU QUE** quatre (4) entreprises ont récupéré les spécifications du projet dans le cadre d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** trois (3) offres de services ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships dans les délais prévus, soit avant le 15 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'offre la plus basse, au montant de 273 435 \$ (excluant les taxes), a été déposée par l'entreprise *Grondin-Marois Inc*;

**ATTENDU QU'**après analyse des offres déposées, la firme mandatée *Un à un architecte*, a recommandé les services de l'entreprise *Grondin-Marois Inc*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** la somme de l'offre la plus basse et des honoraires professionnels et des taxes s'élève à 349 560 \$;

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, les fonds supplémentaires requis pour mener le projet à terme seront prélevés du budget du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17* ou du programme *RTA- Réfection et transformation des actifs*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que le contrat visant la réalisation du projet décrit plus haut soit octroyé à l'entreprise *Grondin-Marois Inc*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tout document afférent et que le directeur général adjoint soit autorisé à signer lesdits documents en l'absence de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

#### 9.3.2.2 **École primaire de Waterloo – Mise à jour des appareils d'éclairage**

Résolution no. ETSB18-05-111

##### **École primaire de Waterloo – Mise à jour des appareils d'éclairage**



**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a consacré un budget de 124 146 \$ pour la réalisation du projet susmentionné, en vertu du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 Mesure: 50621*;

**ATTENDU QUE** quatre (4) entreprises ont récupéré les spécifications du projet dans le cadre d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** une (1) offre de service a été reçue par la Commission scolaire Eastern Townships dans les délais prévus, soit avant le 17 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'offre la plus basse, au montant de 114 907 \$ (excluant les taxes), a été déposée par l'entreprise *Le Groupe Ultra*.

**ATTENDU QU'**après analyse des offres déposées, la firme mandatée *Espace Vital Architecture*, a recommandé les services de l'entreprise *Le Groupe Ultra*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** la somme de l'offre la plus basse et des honoraires professionnels et des taxes s'élève à 167 756 \$;

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, les fonds supplémentaires requis pour mener le projet à terme seront prélevés du budget du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17* ou du programme *RTA- Réfection et transformation des actifs*;

**IT WAS MOVED BY** la commissaire A. McCrory que le contrat visant la réalisation du projet décrit plus haut soit octroyé à l'entreprise *Le Groupe Ultra*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tout document afférent et que le directeur général adjoint soit autorisé à signer lesdits documents en l'absence de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

### **9.3.2.3 École primaire Princess Elizabeth – Réparation des fondations**

**Résolution no. ETSB18-05-112**

#### **École primaire Princess Elizabeth – Réparation des fondations**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a consacré un budget de 125 000 \$ pour la réalisation du projet susmentionné, en vertu du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 Mesure: 50621*;

**ATTENDU QUE** une (1) entreprise a récupéré les spécifications du projet dans le cadre d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** une (1) offre de service a été reçue par la Commission scolaire Eastern Townships dans les délais prévus, soit avant le 17 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'offre la plus basse, au montant de 115 970 \$ (excluant les taxes), a été déposée par l'entreprise *Construction et Rénovation Jérémie Houle*

**ATTENDU QU'**après analyse des offres déposées, la firme mandatée *ADSP Architecture et Design*, a recommandé les services de l'entreprise *Construction et Rénovation Jérémie Houle*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** la somme de l'offre la plus basse et des honoraires professionnels et des taxes s'élève à 146 328 \$;

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, les fonds supplémentaires requis pour mener le projet à terme seront prélevés du budget du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17* ou du programme *RTA- Réfection et transformation des actifs* program;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire D. Brodie que le contrat visant la réalisation du projet décrit plus haut soit octroyé à l'entreprise *Construction et Rénovation Jérémie Houle*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tout document afférent et que le directeur général adjoint soit autorisé à signer lesdits documents en l'absence de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

#### 9.3.2.4 École primaire de Mansonville – Rajeunissement du gymnase

Résolution no. ETSB18-05-113

##### École primaire de Mansonville – Rajeunissement du gymnase

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a consacré un budget de 150 000 \$ pour la réalisation du projet susmentionné, en vertu du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2017-18* Mesure: 50621;

**ATTENDU QUE** quatre (4) entreprises ont récupéré les spécifications du projet dans le cadre d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** trois (3) offres de services ont été reçues par la Commission scolaire Eastern Townships dans les délais prévus, soit avant le 18 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'offre la plus basse, au montant de 135 400 \$ (excluant les taxes), a été déposée par l'entreprise *Grondin Marois Entrepreneur Général*

**ATTENDU QU'**après analyse des offres déposées, la firme mandatée *ADSP Architecture et Design*, a recommandé les services de l'entreprise *Grondin Marois Entrepreneur Général*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** la somme de l'offre la plus basse et des honoraires professionnels et des taxes s'élève à 179 820 \$;

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, les fonds supplémentaires requis pour mener le projet à terme seront prélevés du budget du programme: *MDB – Maintien des bâtiments 2017-18* ou du programme *RTA- Réfection et transformation des actifs*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire D. Brodie que le contrat visant la réalisation du projet décrit plus haut soit octroyé à l'entreprise *Grondin Marois Entrepreneur*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tout document afférent et que le directeur général adjoint soit autorisé à signer lesdits documents en l'absence de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

### **9.3.2.5 École primaire Pope Memorial – Rénovation des salles de bain**

**Résolution no. ETSB18-05-114**

#### **École primaire Pope Memorial – Rénovation des salles de bain**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a consacré un budget de 150 000 \$ pour la réalisation du projet susmentionné, en vertu du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2017-18* Mesure: 50621;

**ATTENDU QUE** une (1) entreprise a récupéré les spécifications du projet dans le cadre d'un appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** une (1) offre de service a été reçue par la Commission scolaire Eastern Townships dans les délais prévus, soit le 18 mai 2018;

**ATTENDU QUE** l'offre la plus basse, au montant de 148 300 \$ (excluant les taxes), a été déposée par l'entreprise *Construction et Rénovation Jérémie Houle inc.*

**ATTENDU QU'**après analyse des offres déposées, la firme mandatée *D-Koto Architecture*, a recommandé les services de l'entreprise *Construction et Rénovation Jérémie Houle inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux;

**ATTENDU QUE** la somme de l'offre la plus basse et des honoraires professionnels et des taxes s'élève à 201 723.64 \$;

**ATTENDU QUE**, le cas échéant, les fonds supplémentaires requis pour mener le projet à terme seront prélevés du budget du programme: *MDB- Maintien des bâtiments 2017-18* ou du programme *RTA- Réfection et transformation des actifs*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire M. Kirby que le contrat visant la réalisation du projet décrit plus haut soit octroyé à l'entreprise *Construction et Rénovation Jérémie Houle inc.*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que la directrice générale soit autorisée à signer tout document afférent et que le directeur général adjoint soit autorisé à signer lesdits documents en l'absence de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

Le président du comité consultatif de vérification a également présenté les sujets qui ont été discutés lors de la réunion du 15 mai 2018:

- Résolutions budgétaires
- Surplus en transport
- Adoption du taux de taxes scolaires - Résolution
- Disponibilités de la facture de taxes scolaires – Lettre du MEES
- Dépliant avec la facture de taxes scolaires
- Recommandations du comité d'allocation des ressources
- Nouveautés dans le budget 2018-2019
- Surplus de la Conférence printanière 2017

La présidente du comité consultatif de vérification mentionne également que la prochaine réunion du comité consultatif de vérification aura lieu le 19 juin 2018.

#### **9.4 Comité consultatif des services éducatifs**

Le président du comité consultatif des Services éducatifs, le commissaire R. Gagnon, présente la résolution suivante:

##### **9.4.1 Désignation d'un représentant légal pour les élèves mineurs inscrits au programme des élèves internationaux**

###### **Résolution no. ETSB18-05-115**

###### **Désignation d'un représentant légal pour les élèves mineurs inscrits au programme des élèves internationaux**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) offre actuellement un programme d'élèves internationaux (PEI) dynamique et en continuelle croissance qui accueille des élèves des quatre coins du monde;

**ATTENDU QUE** la clientèle du PEI est composée d'élèves adultes et d'élèves mineurs;

**ATTENDU QUE** pour être autorisés à faire des études au Québec et au Canada à titre de résident temporaire, les élèves doivent détenir un *Certificat d'acceptation du Québec* (CAQ) et un permis d'étude canadien;

**ATTENDU QUE** pour acquérir les deux documents ci-haut mentionnés, les élèves mineurs doivent avoir un représentant légal désigné (résident canadien) durant leur séjour au Canada jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la majorité;

**ATTENDU QUE** la personne nommée à titre de représentant légal doit assumer la pleine responsabilité des élèves et agir dans leur meilleur intérêt;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, la CSET choisit de nommer un employé à titre de représentant légal;

**ATTENDU QUE** l'employé désigné à titre de représentant légal sera couvert par l'assurance responsabilité civile de la commission scolaire durant la période de son affectation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire R. Gagnon que la Commission scolaire Eastern Townships nomme Eva Lettner ou Marie-Andrée Cloutier à titre de représentant légal pour tous les élèves internationaux mineurs inscrits au Programme des élèves internationaux de la CSET et que Marie-Michèle Dorais agisse à titre de représentant légal en leur absence.

Adoptée à l'unanimité

Le président du comité consultatif des Services éducatifs présente également les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du 1er mai 2018:

- Présentation de l'ébauche du Plan d'engagement envers la réussite
- Les priorités des Services pédagogiques – Rapport de fin d'année

Le président du comité consultatif des Services éducatifs mentionne que la prochaine réunion du comité consultatif des Services éducatifs est à déterminer.

#### **9.5 Comité consultatif des communications**

Le président du comité consultatif des communications, le commissaire D. Brodie, mentionne que la prochaine réunion du comité consultatif des communications aura lieu le 5 juin 2018.

#### **9.6 Comité consultatif des ressources humaines**

La présidente du comité consultatif des ressources humaines, la commissaire C. Beaubien, présente les sujets suivants qui ont été abordés lors de la réunion du 8 mai dernier:

- Priorités des ressources humaines
- Formation pour les TOS pour le calcul des classes en excès
- Évaluation de la performance pour le personnel de soutien
- Données concernant l'assurance-salaire de courte durée
- Mise à jour des griefs
- Politique des pratiques d'emploi
- Collecte de données
- Période d'affichage pour les postes d'enseignement

La présidente du comité consultatif des ressources humaines mentionne également que la prochaine réunion du comité consultatif des ressources humaines est prévue en octobre 2018.

## **9.7 Comité consultatif du transport**

Le président du comité consultatif de transport, le commissaire G. Holliday, présente la recommandation suivante :

### **9.7.1 Recommandation du Comité consultatif du transport pour la désignation d'une zone de danger**

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre du Conseil des commissaires du 27 mars 2018 une demande verbale a été soumise au conseil relativement à la désignation d'une zone située sur la rue Principale à St-François-Xavier-de-Brompton au Québec, à titre de zone de danger;

**ATTENDU QUE** la demande soumise au Conseil des commissaires a été jugée recevable en vertu de la politique sur le transport, Article 4.1.2; « le Conseil des commissaires approuve la désignation des zones de danger »;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif du transport, en vertu de l'article 4.4.2 de la politique sur le transport, détermine les critères d'étude et d'analyse des zones de danger et émet des recommandations au Conseil des commissaires;

**ATTENDU QUE** l'article 5.4.1 de la politique sur le transport prévoit que, sur demande écrite adressée au Service des transports, la commission scolaire peut considérer comme dangereuse une zone située sur un parcours emprunté par un élève entre son domicile et l'école;

**ATTENDU QUE** l'article 1.1.1 de la « Marche à suivre concernant les demandes des parents – directive du 1,6 km » prévoit que les parents doivent s'adresser par écrit aux gestionnaires du Service des transports en leur exposant leur problème et leur situation particulière;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1.1.4 de la « Marche à suivre concernant les demandes des parents – directive du 1,6 km », le 7 mai 2018 un comité composé du directeur des transports, d'un commissaire, du directeur de l'école et du directeur responsable des transports visitera les lieux, étudiera le bien-fondé de la demande et émettra des recommandations au Comité consultatif du transport;

**ATTENDU QUE** suivant l'analyse et les recommandations émises subséquemment par le Comité chargé de la visite du site, le Comité consultatif du transport recommande au Conseil des commissaires que la zone ne soit pas considérée comme étant une zone de danger, conformément aux observations suivantes:

- La vitesse maximale permise pour les véhicules à moteur circulant dans cette zone est 50 Km/h;

- Il y a une (1) voie cyclable de chaque côté de la route et un trottoir sur le bord de la route;
- L'état du trottoir est considéré comme étant normal;
- Cette zone ferait l'objet d'un déneigement durant l'hiver;
- La Commission Scolaire des Sommets a confirmé que la zone désignée n'a pas été identifiée comme zone dangereuse;
- L'article 4.6.2 de la politique sur le transport prévoit que les parents dont les enfants se rendent à pied à l'école ou à l'arrêt d'autobus assument la responsabilité légale de leurs enfants.

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif du transport recommande également au Conseil des commissaires;

- De faire parvenir à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton une recommandation visant l'amélioration de la signalisation, l'aménagement de traverses piétonnières accordant la priorité aux piétons et le déneigement du trottoir durant la période hivernale.

Le président du comité consultatif de transport lit la résolution suivante qui sera envoyée à la Municipalité Saint-François-Xavier-de-Brompton.

#### **9.7.2 Recommandation à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton - Mesures correctives afin d'améliorer la sécurité des piétons**

##### **Résolution no. ETSB18-05-116**

##### **Recommandation à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton - Mesures correctives afin d'améliorer la sécurité des piétons**

**ATTENDU QUE** lors de la séance régulière du conseil des commissaires du 27 mars 2018, une demande a été déposée par un parent, citoyen de Saint-François-Xavier-de-Brompton, afin de considérer une portion de la rue Principale (entre les rues de l'Église et Leblond) de Saint-François-Xavier-de-Brompton comme étant une zone dangereuse;

**ATTENDU QUE** suivant l'analyse et les recommandations du comité aviseur ayant visité l'endroit, le comité consultatif du Transport recommande au conseil des commissaires de ne pas considérer la portion visée de la rue Principale comme étant une zone dangereuse puisqu'elle ne répond pas aux critères établis à cet effet;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif du Transport recommande également au conseil des commissaires, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et plus spécifiquement celle des élèves qui circulent vers leur arrêt d'autobus, de recommander au conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton de rendre la signalisation plus visible indiquant la présence d'élèves et de piétons, d'instaurer un passage piétonnier (à la hauteur de la rue Leblond) et de déneiger le trottoir longeant la rue Principale (particulièrement entre les rues Morin et Leblond) en période hivernale;

**IL EST RÉSOLU QUE** suivant les recommandations du comité consultatif du Transport, la commission scolaire Eastern Townships achemine à la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton une recommandation afin que des mesures correctives soient mises en place afin d'améliorer la sécurité des piétons, et plus spécifiquement celle des élèves, lors de leurs déplacements vers l'arrêt d'autobus.

Adoptée à l'unanimité

Le président du comité consultatif de transport mentionne également les sujets suivants qui ont été abordés lors de la réunion du 8 mai 2018:

- Mise à jour du renouvellement de la politique du service de transport
- Project d'optimisation du service de transport
- Formation pour les chauffeurs d'autobus
- Demande d'un parent (M. Pezzi) au Conseil
- Demande du conseil d'établissement à être invité à la réunion du comité de transport pour discuter des problèmes de bassin de l'École primaire de North Hatley
- Problèmes concernant le Service de transport
- Possibilité d'une grève.

Le président du comité consultatif de transport mentionne également que la prochaine réunion du comité consultatif de transport aura lieu en novembre 2018.

#### **9.8 Comité consultatif de l'éducation spécialisée**

La directrice des services complémentaires, G. Kelso, mentionne que la réunion du 9 mai a été annulée et elle indique que la prochaine réunion du comité consultatif de l'éducation spécialisée est prévue le 13 juin 2018;

#### **10. Comité des parents**

Le commissaire représentant les parents, P. Laberge, présente les sujets qui ont été abordés lors de la réunion du comité de parents du 2 mai 2018:

- Visite de Mme Emmanuelle Gaudet et de Mme Kandy Mackey
- Sondage des parents.

Il mentionne également que la prochaine rencontre est prévue le 6 juin 2018.

#### **11. Comité consultatif des élèves**

La représentante du comité consultatif des élèves, la commissaire J. Humenuik, présente les points suivants qui ont été abordés lors de la réunion du 18 mai au centre administratif:

- Plan d'engagement envers la réussite



- Une vidéo fera la promotion du comité consultatif des élèves
- Dates pour la nouvelle année scolaire.

Elle mentionne également que la prochaine réunion aura lieu lors de la prochaine année scolaire.

## **12. ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES (ACSAQ)**

Le commissaire M. Murray mentionne les points suivants :

- La Conférence printanière aura lieu à Québec cette semaine;
- L'ACSAQ présentera son plan stratégique au cours de la Conférence printanière;
- Les élections scolaires sont reportées et le vote électronique sera inclus lors des prochaines élections
- Une loi est déposée à l'Assemblée nationale concernant le processus de suivi des plaintes pour les parents. Les parents pourront contacter directement le Protecteur de l'élève.

## **13. RAPPORT DE LA SOFIE**

La commissaire J. Humenuik mentionne que la réunion qui a eu lieu le 22 avril 2018 a été l'occasion de rencontrer la nouvelle directrice générale de la SOFIE, Sylvie Veillette, en remplacement de Sylvie Beauregard.

Le prochaine réunion aura lieu le 1er juin 2018.

## **14. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES**

- Le commissaire G. Barnett a participé au conseil d'établissement de l'École primaire de Lennoxville. La liste des frais scolaires a été présentée et adoptée. Les données d'un sondage parent et enseignant ont été partagées aux membres du conseil d'établissement.
- La commissaire M. Kirby présente quelques activités du CLC qui ont eu lieu au cours du dernier mois au CLC de la *Eaton Valley*. Elle mentionne aussi qu'un délégué du Collège Dawson viendra à l'École primaire de Cookshire le 7 juin 2018. L'École primaire de Cookshire sera la première école primaire publique au Canada à joindre l'organisation des *'living school campuses'*. L'École primaire de Cookshire a organisé des activités afin de promouvoir le recyclage tels que : mener un sondage concernant les déchets, réduire l'utilisation du papier en utilisant les bulletins d'information électroniques, etc... et inviter des membres de la MRC du Haut St. François à venir parler avec les élèves concernant la réduction du gaspillage.
- La commissaire M. Gilman présente les activités qui ont eu lieu durant le dernier mois aux CLC de Butler et Farnham.

- La commissaire T. Bilodeau présente les activités qui ont eu lieu durant le dernier mois aux CLC de l'École secondaire de Richmond, de l'École primaire St. Francis, de l'École primaire Asbestos-Danville-Shipton et de l'École primaire de Drummondville.
- Elle mentionne également que la cérémonie de remise des diplômes de l'École secondaire régionale de Richmond a eu lieu la semaine dernière.
- La commissaire A. McCrory mentionne que l'École secondaire Parkview a présenté son budget pour l'année prochaine lors de la dernière réunion du conseil d'établissement.
- Elle mentionne aussi qu'elle a participé à la première du film réalisé par la classe de maternelle de l'École primaire de Waterloo.
- Le commissaire J. Murray mentionne que la cérémonie de graduation de l'École secondaire régionale Massey-Vanier aura lieu le 8 juin 2018.
- Le commissaire F. MacGregor a participé à la réunion du conseil d'établissement de l'École primaire de Sherbrooke. Le sujet principal a été le budget de l'école. À l'École secondaire régionale Alexander Galt Regional High School, le sujet de la cafétéria était à l'ordre du jour.
- La commissaire C. Beaubien a participé le 1<sup>er</sup> mai à la conférence de presse organisée par le groupe *Vision Attractivité*. On pouvait rencontrer plusieurs partenaires locaux et régionaux afin d'avoir une vue d'ensemble de leur réalité et des différents projets en cours. Elle a eu la chance de parler avec Marie-Claude Houle (vice-présidente de MI Integration) et Luc Fortin (Ministre de la Famille) concernant l'importance d'avoir un représentant de l'éducation afin d'attirer les familles qui voudraient s'établir dans notre région. En même temps, Mme Houle mentionnait le besoin de travailleurs professionnels et C. Beaubien a informé tous les deux du programme de concomitance 24U de notre commission scolaire en partenariat avec les 3 autres commissions scolaires francophones de notre région. Le colloque aura lieu le 19 juin et idéalement, Éric, Kandy ou Michel devraient y participer;
- Elle mentionne également qu'elle a eu le plaisir de parler avec Janelle McIntyre, une élève de 3<sup>e</sup> cycle de l'École primaire de North Hatley, qui a fait couper ses cheveux et les a donnés à *La Société du Cancer* pour qu'ils puissent en faire une perruque. Elle était très heureuse de la rencontrer.
- La commissaire J. Humenuik a participé à deux des trois consultations concernant le plan d'engagement envers la réussite.

## 15. CORRESPONDANCE

Le secrétaire général mentionne avoir reçu la correspondance suivante:

- Lettre du *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* informant aujourd'hui la Commission scolaire Eastern Townships de nouvelles subventions à être déboursées d'ici la fin de l'année scolaire.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Pezzi

Q: Les trottoirs ne sont pas conformes. Il n'y a pas de piste cyclable. Suite à l'incident survenu dans un autobus la semaine dernière dans la région, y a-t-il un manque de formation pour les chauffeurs d'autobus scolaires ?

M. Soucy

*A: La formation existe déjà et il y a toujours place pour de nouvelles formations.*

Q: Certains chauffeurs d'autobus scolaires refusent systématiquement de parler anglais aux élèves anglophones. Est-ce que la CSET se prononcera et agira afin de corriger la situation au sein de la commission scolaire ?

M. Murray

*A: Aucun problème systémique et à large échelle n'a été porté à notre attention concernant des chauffeurs d'autobus scolaires qui ne parleraient qu'en anglais ou en français. Ils s'adressent aux élèves dans la langue dans laquelle ils sont confortables. Si vous avez plus de détails sur un incident en particulier, je suggère que vous le portiez à l'attention de la commission scolaire.*

Megan Seline

Q: Le montant de 10 000 \$ qui a été mentionné plus tôt est-il destiné à quelque chose en particulier ?

M. Murray

*A: Oui.*

Q: Comme l'horaire des conseils des commissaires prévoit qu'il doit y avoir une réunion le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois, y a-t-il une réunion prévue en décembre 2018?

M. Murray

*A: Non.*

Q: Une formation est-elle prévue à nouveau cette année concernant les conseils d'établissement et si oui, quand aura-t-elle lieu? Aussi la distinction sera-t-elle établie entre les responsabilités d'un membre du conseil d'école et celles d'un membre du conseil d'établissement?

M. Murray

A: *Oui des formations auront probablement lieu comme l'année dernière, dans chaque région. Quant au contenu et à savoir si des distinctions seront apportées, M. Campbell vous fera parvenir ces informations ultérieurement.*

Q: Concernant les problèmes au Centre d'éducation aux adultes du Campus Brome-Missisquoi, est-ce que l'entente sera finalisée d'ici la fin juin?

M. Murray

A: *Nous travaillons présentement à finaliser diverses ententes avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC), telle que l'éducation aux adultes au Campus Brome-Missisquoi, la formation professionnelle, l'espace partagé à l'École secondaire Massey-Vanier, la CSVDC et la Ville de Cowansville concernant la piscine et l'aréna, l'École de Sutton, la bibliothèque de la Ville de Sutton, etc. Des réunions sont prévues et nous devons aussi composer avec un changement d'administration à l'Éducation aux adultes du Campus Brome-Missisquoi suite à un départ à la retraite. Donc nous allons de l'avant afin de finaliser toutes ces ententes le plus vite possible.*

Q: Est-ce que le directeur de la formation continue sera nommé avant le début de la prochaine scolaire ?

M. Murray

A: *Oui.*

## 17. VARIA

Aucun sujet n'est abordé.

## 18. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 20 h 32.

---

Éric Campbell  
Secrétaire général

---

Michael Murray  
Président

/EC  
2018-05-23